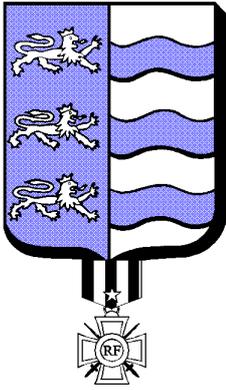


COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 avril 2017



MAIRIE DE TROMBORN

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

Date de convocation

31/03/2017

Date d'affichage

11/04/2017

*L'an deux mille dix-sept, le sept avril à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la
présidence de Monsieur CONTELLY Gabriel, Maire.*

Présents : **CONTELLY** Gabriel, **JUNGER** Jean Michel, **MESENBOURG** Audrey, **RYDZIO** Raphaël, **SCHNEIDER** Serge,
KNORST Anne Marie, **BERNARD** Alain, **GAUER** Jean Paul, **LEONARD** Jacqueline, **DOMINELLI** Maurice,
BANAS Edmond

Absents : Néant

Mme MESENBOURG Audrey a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à
l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal

Réunion du 17 mars 2017 : Le Maire donne lecture du compte rendu de la dernière séance en date du
17 mars 2017, le Conseil municipal approuve à la majorité des votants (11 Votants ; 7 Pour ; 0 Contre ; 4
Abstentions)

Ajout de deux points à l'ordre du jour

Le Maire propose d'ajouter deux points urgents à l'ordre du jour

- Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)
- Assainissement Route de Dalem

Après délibération, le Conseil municipal, à la majorité des votants, accepte l'adjonction des deux points.
(Votants : 11 ; Pour : 11 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 avril 2017

N°14-2017 : Compte Administratif 2016

Le Conseil Municipal désigne M. Jean Michel JUNGER, adjoint – pour assurer la présidence concernant le vote du compte administratif 2016 établi par M. Gabriel CONTELLY, Maire.

Après avoir comparé les prévisions et les réalisations effectives

♦ **adopte et vote** à la majorité des présents (le Maire s'étant retiré lors du vote) ce compte dont la balance générale est arrêtée comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	164 420.13 €	253 126.88 €	+ 308 924.73 €
+ report N-1		220 217.98 €	
INVESTISSEMENT	130 884.13 €	34 033.88 €	-49 311.38 €
+ report N-1		47 538.87 €	
			+ 259 613.35 €

Nombre de votants : 10 Pour : 6 Contre : 4 Abstention : 0
--

N°15-2017 : Compte de Gestion 2016

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2016 et s'être assuré que le Receveur a bien repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015,

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents,

- **déclare** que le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le Comptable du Trésor n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

Nombre de votants : 11 Pour : 7 Contre : 4 Abstention : 0
--

N°16-2017 : Affectation du Résultat

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2016, constate que ce compte laisse apparaître les résultats suivants :

- Section de fonctionnement : **excédent de 308 924,73 €**

- Section d'investissement : **déficit de 49 311,38 €**

Soit un excédent total de clôture de 259 613,35 €

Précise que les restes à réaliser présentent un **déficit de 113 661,81 €** (dépenses : 127 341,81 € corrigé des recettes : 13 680 €)

Ces résultats engendrent un **besoin de financement de 162 973,19 €**.

Le Conseil Municipal **décide** d'affecter ces résultats de la manière suivante :

- Ligne 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : 162 973,19 €

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 avril 2017

- Ligne 002 Recettes (résultat de fonctionnement reporté) : 145 951,54 €
- Ligne 001 Dépenses (résultat d'investissement reporté) : 49 311,38 €

Nombre de votants : 11 Pour : 7 Contre : 4 Abstention : 0
--

N°17-2017 : Rapport de la CLECT

VU le rapport du CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Monsieur le Maire présente et commente le rapport initial de la CLECT et rappelle que ce dernier ne sera validé que s'il recueille la majorité renforcée applicable lors de la création de la communauté de communes, à savoir soit les deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population.

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver ce rapport.

Monsieur le Maire précise que l'attribution de compensation prévisionnelle pour 2017 est fixée à 34 139€.

Après délibération, le Conseil municipal, approuve cette proposition comme suit :

Nombre de votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

N°18-2017 : Taxes Locales

Le Maire explique à l'assemblée que suite à la fusion des intercommunalités de la Houve et du Pays Boulageois, la taxe d'habitation actuellement en vigueur sera, à compter de 2017, répartie entre la nouvelle EPCI et la Commune. Après étude de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), le taux communal sera amoindri comme suit :

- Taxe d'habitation : 5,65% au lieu de 12,40%

Une forte baisse des produits locaux est à prévoir. Cependant, la CLECT a déterminé une attribution de compensation à hauteur de 34 139 € pour la Commune de Tromborn.

Le Maire propose à l'assemblée une augmentation des taxes locales de la manière suivante :

- Taxe d'habitation **5,76%** à la place de 5,65% (soit + 2%)
- Taxe foncière bâti **6.34%** à la place de 6,22% (soit + 2%)
- Taxe foncière non bâti **35,31%** à la place de 34,62% (soit + 2%)

Le produit fiscal attendu est de 38 627 € (sans la compensation de l'intercommunalité)

Après délibération, le Conseil municipal, approuve cette proposition comme suit :

Nombre de votants : 11 Pour : 6 Contre : 5 Abstention : 0
--

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 avril 2017

N°19-2017 : Budget Primitif 2017

Le Maire donne connaissance à l'assemblée des chiffres du Budget Primitif de l'exercice 2017, chapitre par chapitre, tels qu'ils ont été élaborés avec la commission du budget et après vérification auprès de la Trésorière.

Après délibération, le Conseil Municipal

- **vote** le budget primitif de l'exercice 2017 qui s'équilibre en Recettes et en Dépenses à la somme de
- 365 630,54 € pour la section de fonctionnement
- Et 984 532,73 € pour la section d'investissement

Nombre de votants : 11
Pour : 7
Contre : 4
Abstention : 0

N°20-2017 : Modification d'un emploi

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la réforme des carrières survenue à compter du 1^{er} janvier 2017 et à la requalification des emplois et des grilles indiciaires, il y a lieu de modifier le poste d'ouvrier communal.

La présente délibération remplacera la délibération n° 37-2015 en date du 30/10/2015 à compter du 1^{er} février 2017.

Le Maire propose à l'assemblée :

La modification de l'emploi créé le 30/10/2015 et pourvu par l'ouvrier communal.

La nouvelle qualification de l'emploi sera déterminée de la sorte :

- Adjoint Technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 20/35ème pour les fonctions d'ouvrier communal à compter du 1^{er} février 2017.

- Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'Adjoint Technique, sur la base du 4^e échelon, IB 351, IM 328.

Cet emploi pourra être pourvu par un agent titulaire, non titulaire ou sous forme de CAE (emploi aidé)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition du Maire et décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Nombre de votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 avril 2017

N°21-2017 : Assainissement route de Dalem

Le Maire informe l'assemblée :

Suite à l'obtention de deux permis de construire situé en zone constructible sur des terrains non viabilisés : PC LEMOUSSU Eric et PC DE STASIO Giovanni, la Commune se voit dans l'obligation de participer à l'extension des réseaux.

L'assainissement devient une priorité car il semble qu'une conduite reliant le château d'eau de Tromborn au château d'eau de Villing traverse une des parcelles (DE STASIO) ; des fouilles doivent être réalisées par le SIEB qui profiterait de l'ouverture prévue pour l'assainissement pour rechercher cette conduite en vue de la modifier si nécessaire.

Pour l'instant, un seul devis a été déposé en Mairie par l'entreprise Steiner de Creutzwald, un deuxième devis est en attente de la part de l'entreprise BECKER de Anzeling.

Afin de procéder aux travaux rapidement, le Maire propose de voter un portefeuille maximum lui permettant de signer avec l'entreprise la moins-disante lors de la réception du deuxième devis.

Dans l'état, le devis proposé par l'entreprise Steiner s'élève à 18 298 € HT.

Après délibération, le Conseil municipal, à la majorité des votants, **DECIDE** :

- **Accepte** la proposition du Maire
- **Vote** un portefeuille maximum de 18 298 € HT pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement
- **Autorise** le Maire à signer le devis moins disant
- **Prévoit** les crédits nécessaires au budget 2017
- **Charge** le Maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire

Nombre de votants : 11 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 1
